



Syndicat des Enseignants de l'UNSA
67 cours Lieutaud 13006 Marseille
Tel : 0972381917 ou 0972381950

Site Académique : <http://sections.se-unsas.org/aix-marseille/>

Responsables académique EPS :

Cécile CARCENAC- SORS : 06-83-08-30-16 c.sors@libertysurf.fr

Géraldine BLANCHARD : gibi.blanchard@free.fr

FLASH EPS

MUTATIONS INTRA ACADEMIQUES

La CAPA devrait se tenir le **jeudi 20 juin** au matin.

Nous avons contacté par téléphone tous les collègues qui nous ont fait remonter des problèmes concernant leurs barèmes.

De la même façon, nous recontacterons les collègues afin de leur donner les résultats du mouvement.

LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT... ET POUR LES ENSEIGNANTS D'EPS ?

L'Education Nationale opère en ce moment une réforme de fond de l'enseignement. Dans cette réforme est abordé le statut des enseignants et pour le second degré la formation possible d'un corps unique.

A l'heure actuelle, seule l'Education physique et sportive reste, résiste, tel un petit village gaulois, à cette évolution, car le syndicat majoritaire refuse notre intégration dans le corps des certifiés.

Quels avantages pour nous d'être certifiés ?

- 18 heures devant élèves au lieu de 20h (Le SE-UNSA demande 16h+2h d'AS au lieu de 17h+3h d'AS)
- Une pénibilité du métier reconnue, certes nous avons peu ou prou de copies à corriger, mais nos conditions d'enseignement : travail en extérieur, gymnases bruyants...rendent notre travail de plus en plus pénible au fil du temps. (Les enseignants d'EPS sont les personnels d'éducation qui sollicitent le plus de reconversions...)
- Une adéquation avec la cour des comptes qui stigmatise l'UNSS et son coût de fonctionnement exorbitant, en remettant à 2h le forfait d'AS on respecte les textes et on

satisfait la cour des comptes...

- Un gain de temps de travail sur toute une carrière qui est loin d'être négligeable : 4 ans et 6 mois de plus si on reste à 20h...

La liste n'est peut être pas terminée mais est déjà significative.

Pourquoi alors le refus d'une intégration qui ne nous apporte que des avantages ?

Quand aux accusations envers le SE-UNSA qui, dit on, veut tuer l'UNSS en demandant seulement 2h d'animation d'AS, les textes officiels parlent eux de 2h d'animation et non de 3h ...

. Décret n° 78-904 du 31 août 1978 modifiant le décret n° 73-863 du 7 septembre 1973 relatif à l'organisation des activités sportives scolaires et universitaires et à la participation des professeurs et maîtres d'éducation physique à ces activités.

..... Décret n°73-863 du 7 septembre 1973 relatif à l'organisation des activités sportives scolaires et universitaires et à la participation des professeurs et maîtres d'éducation physique à ces activités, notamment son article 2.



N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions particulières

Pensez à renouveler votre adhésion ou n'hésitez pas à nous rejoindre." [Adhérez en ligne.](#)
Adhésion découverte à 80 Euros

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'adhésion anticipé pour l'année prochaine

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Pour s'abonner ou se désabonner envoyer un mail à : c.sors@libertysurf.fr